Annexe 1- FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA MANIFESTATION D’INTERET POUR UN MARCHÉ DE SERVICES

Réf : AID11404.02.04/AMI/01/2022

**Sélection d’un(e) Ingénieur/Architecte expert(e) en constructions pour la coordination, supervision technique et suivi des travaux de construction du CNATAC à Bobo-Dioulasso (Burkina-Faso)**

**Veuillez fournir un formulaire de soumission de la manifestation d’intérêt** **signé**.

Votre formulaire de soumission de la manifestation d’intérêt doit comporter une déclaration signée par chaque entité légale soumettant sa demande de participation, laquelle utilisera à cet effet le modèle ci-après.

**Toutes les renseignements ou données figurant dans le présent formulaire de soumission de la manifestation d’intérêt ne doivent concerner que l’entité ou les entités légale(s) soumettant ledit formulaire.**

Aucun autre document (brochure, lettre, etc.) joint à votre formulaire de demande de participation ne sera pris en considération.Les demandes de participation soumises par un **consortium** (c’est-à-dire, soit un groupement permanent doté d’un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d’un appel d’offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres.

1. **MANIFESTATION D’INTERET SOUMISE PAR (identité du candidat)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Nom(s) de l’entité ou des entités légale(s) soumettant la présente manifestation d’intérêt** | **Nationalité[[1]](#footnote-1)** |
| **Chef de file[[2]](#footnote-2)** |  |  |
| **Membre** |  |  |
| **Etc.** |  |  |

**2. PERSONNE DE CONTACT (pour la présente manifestation d’intérêt)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** |  |
| **Organisation** |  |
| **Adresse** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Fax** |  |
| **Adresse électronique** |  |

**3. CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE[[3]](#footnote-3)**

Veuillez compléter le tableau « Données financières »[[4]](#footnote-4) ci-dessous sur la base de vos comptes annuels clos et de vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels ne sont pas encore disponibles pour l’exercice en cours ou le dernier exercice, veuillez indiquer vos estimations les plus récentes dans les colonnes signalées par \*\*. Pour l’ensemble des colonnes, les chiffres doivent être établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d’une année sur l’autre (ou, si la base d’établissement des chiffres a changé, cette modification doit faire l’objet d’une note explicative au bas du tableau). Lorsque le ratio de liquidité générale constitue un critère de sélection, pour les organisations sans but lucratif, le ratio doit être calculé sans tenir compte, dans le cadre du passif à court terme, du préfinancement reçu des donateurs pour les projets en cours. Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie. Si le soumissionnaire est un organisme public, il convient de fournir des informations équivalentes.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Données financières**  Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection fixés dans la partie « Informations complémentaires » concernant l’avis de marché | **2 années avant le dernier exercice**  **<**précisez**>**  **en EUR** | **Année précédant le dernier exercice <**précisez**>**  **en EUR** | **Dernier exercice <**précisez**>**  **en EUR** | **Moyenne[[5]](#footnote-5) en EUR** | **[Dernier exercice**  **en EUR]\*\*** | **[Exercice**  **en cours en EUR]\*\*** |
| Chiffre d’affaires annuel[[6]](#footnote-6), à l’exclusion du présent marché |  |  |  |  |  |  |
| Actif à court terme[[7]](#footnote-7) |  |  |  |  |  |  |
| Passif à court terme[[8]](#footnote-8) |  |  |  |  |  |  |

**4. CAPACITE PROFESSIONNELLE**

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour indiquer les expériences d’Assistance Techniques pertinentes, en rapport avec le présent marché et qui ont été menés à bien au cours des **5 dernières années**, de chaque entité légale soumettant la présente manifestation d’intérêt. Indiquez le type de domaine de spécialisation en tant qu’intitulé de la ligne et utilisez le nom de l’entité légale en tant qu’intitulé de la colonne. Clarifiez les types d’expériences pertinentes en indiquant des références directes aux Pays où les expériences ont eu lieu. Le nombre des expériences fournis doit être **3 (trois) au minimum** et ne doit pas excéder les **10 expériences** pour l’ensemble de la soumission**.**

**Dix spécialisations au maximum.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Chef de file  *[Insérer le nom]* | Membre 2  *[Insérer le nom]* | Membre 3  *[Insérer le nom]* | Etc. |
| Expérience de AT pertinente n° 1  [*Indiquer l’expérience d’AT pertinente ex : AT dans le secteur des constructions/génie civil]* |  |  |  |  |
| Expérience de AT pertinente n° 2 |  |  |  |  |
| Etc.[[9]](#footnote-9) |  |  |  |  |

**5. CAPACITE TECHNIQUE : EXPÉRIENCE**

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les principaux projets pertinents en rapport avec le présent marché qui ont été menés à bien au cours des **5 dernières années**[[10]](#footnote-10) par l’entité ou les entités légale(s) soumettant la présente manifestation d’intérêt. Le nombre de références fournies doit être **2 (deux) au minimum** et ne doit **pas excéder 10** pour l'ensemble de l'offre.

Les candidats peuvent se référer soit à des projets qui ont été achevés pendant la période de référence (même s’ils ont démarré avant cette période), soit à des projets qui ne sont pas encore achevés. Seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en considération. Si le projet a été mis en œuvre par le candidat dans le cadre d’un consortium, il faudra faire clairement état de la part (en pourcentage) que le candidat a menée à bien. Dans le but de clarifier la pertinence de l’expérience des candidats aux critères des sélections indiqués dans l’avis d’appel à manifestation d’intérêt (Par. 14 – Critères de sélection), le tableau ci-dessous devra contenir une description détaillée de la nature des services fournis.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Réf. n° (maximum 10)** | **Intitulé du projet** | |  | | | | | |
| **Nom de l’entité légale** | **Pays** | **Montant total du marché (en EUR)[[11]](#footnote-11)** | **Part menée à bien par l’entité légale (%)[[12]](#footnote-12)** | **Nombre de membres du personnel mis à disposition** | **Nom du client** | **Origine du financement** | **Dates (début/fin)[[13]](#footnote-13)** | **Nom des membres du consortium, le cas échéant** |
| … | … | … | … | … | … | … | … | … |
| **Description détaillée du projet** | | | | | | **Nature et portée des services fournis[[14]](#footnote-14)** | | |
| … | | | | | | … | | |

**6. DÉCLARATIONS**

Dans le cadre de sa manifestation d’intérêt, chaque entité légale indiquée au point 1 du présent formulaire, en ce compris chaque membre du consortium, est tenue de soumettre une déclaration signée établie au moyen du modèle ci-annexé. La déclaration soumise peut être l’original ou une copie. Si vous fournissez des copies, les originaux doivent être transmis au pouvoir adjudicateur s’il en fait la demande.

En outre, chaque entité légale indiquée au point 1 du présent formulaire de manifestation d’intérêt, en ce compris chaque membre du consortium, et les entités pourvoyeuses de capacités (le cas échéant) sont tenues de soumettre une copie de déclaration sur l’honneur signée relative aux critères d’exclusion et de sélection ci-annexé.

**7. DÉCLARATION**

Je soussigné, en tant que signataire habilité par le candidat précité (par l’ensemble des membres du consortium, le cas échéant), déclare par la présente que nous avons examiné l’avis pour la manifestation d’intérêt susvisé. Si notre demande de participation est présélectionnée, nous avons la ferme intention de soumettre une offre en vue de fournir les services demandés dans le dossier d’appel d’offres qui sera publié.

Nous sommes pleinement conscients que, dans le cas d’un consortium, la composition de celui-ci ne peut être modifiée au cours de la procédure d’appel d’offres, à l’exception des cas précis énoncés à la section 2.5.5 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l’action extérieure de l’UE (PRAG), pour lesquels l’autorisation écrite préalable du pouvoir adjudicateur est requise. Nous reconnaissons également que les membres du consortium seront solidairement et conjointement responsables vis-à-vis du pouvoir adjudicateur en ce qui concerne la participation à l’appel d’offres susmentionné et tout marché qui nous serait attribué en conséquence.

Signé au nom du candidat

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** |  |
| **Signature** |  |
| **Date** |  |

**DÉCLARATION SUR L’HONNEUR RELATIVE AUX CRITÈRES D’EXCLUSION ET DE SÉLECTION**

[Le][La] soussigné[e] [*insérer le nom du signataire du présent formulaire*]:

|  |  |
| --- | --- |
| (*uniquement pour les personnes physiques*) se représentant [lui][elle]-même | (*uniquement pour les personnes morales*) représentant la personne morale suivante: |
| Numéro de carte d’identité ou de passeport:  («la personne») | Dénomination officielle complète:  Forme juridique officielle:  Numéro d’enregistrement légal:  Adresse officielle complète:  Nº d’immatriculation à la TVA:  («la personne») |

La personne n’est pas tenue de présenter la déclaration relative aux critères d’exclusion lorsque celle-ci a déjà été présentée aux fins d’une autre procédure d’attribution du même pouvoir adjudicateur, pour autant que la situation n’ait pas changé et que la période de temps écoulée depuis la date de la déclaration ne dépasse pas un an.

En pareil cas, le signataire déclare que la personne a déjà fourni la même déclaration relative aux critères d’exclusion aux fins d’une précédente procédure et confirme qu’aucun changement n’est intervenu dans sa situation :

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de la déclaration** | **Référence complète de la précédente procédure** |
|  |  |

**I – Situations d’exclusion concernant la personne**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. déclare que la personne susmentionnée se trouve dans l’une des situations suivantes: | OUI | NON |
| 1. elle est en état de faillite ou fait l’objet d’une procédure d’insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou sont placés sous administration judiciaire, elle a conclu un concordat préventif, elle se trouve en état de cessation d’activités, ou dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature prévue par le droit de l’Union ou le droit national; |  |  |
| 1. il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu’elle n’a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale conformément au droit applicable; |  |  |
| 1. il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu’elle a commis une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle elle appartient, ou en ayant adopté une conduite fautive qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris en particulier l’une des conduites suivantes: |  | |
| i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l’absence de motifs d’exclusion ou le respect des critères d’éligibilité ou de sélection ou dans l’exécution d’un marché ou d’une convention, |  |  |
| ii) conclusion d’un accord avec d’autres personnes en vue de fausser la concurrence, |  |  |
| iii) violation de droits de propriété intellectuelle, |  |  |
| iv) tentative d’influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure d’attribution, |  |  |
| v) tentative d’obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure d’attribution ; |  |  |
| 1. il a été établi par un jugement définitif que la personne est coupable de l’un des faits suivants : |  | |
| i) la fraude au sens de l’article 3 de la directive (UE) 2017/1371 et de l’article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l’acte du Conseil du 26 juillet 1995, |  |  |
| ii) la corruption au sens de l’article 4, paragraphe 2, de la directive (UE) 2017/1371 ou la corruption active au sens de l’article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l’Union européenne, établie par l’acte du Conseil du 26 mai 1997, ou les actes visés à l’article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil, ou la corruption telle qu’elle est définie dans d’autres droits applicables, |  |  |
| iii) les comportements liés à une organisation criminelle visés à l’article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil, |  |  |
| iv) le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme au sens de l’article 1er, paragraphes 3, 4 et 5, de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil, |  |  |
| v) les infractions terroristes ou les infractions liées à des activités terroristes, ainsi que l’incitation à commettre une infraction, la complicité ou la tentative d’infraction, telles qu’elles sont définies aux articles 3 et 14 et au titre III de la directive (UE) 2017/541 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme; |  |  |
| vi) le travail des enfants ou les autres infractions liées à la traite des êtres humains visées à l’article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil; |  |  |
| 1. elle a gravement manqué à des obligations essentielles dans l’exécution d’un marché ou d’une convention financés par le budget de l’Union, ce qui a conduit à la résiliation anticipée du marché ou de la convention ou à l’application de dommages-intérêts forfaitaires ou d’autres pénalités contractuelles ou ce qui a été découvert à la suite de contrôles et d’audits ou d’enquêtes effectués par un pouvoir adjudicateur, l’Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou la Cour des comptes; |  |  |
| 1. il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu’elle a commis une irrégularité au sens de l’article 1er, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) nº 2988/95 du Conseil; |  |  |
| 1. il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu’elle a créé une entité dans une juridiction différente dans l’intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ; |  |  |
| 1. (*uniquement pour les personnes morales*) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que la personne a été créée dans l’intention visée au point g) ; |  |  |
| 1. déclare que, pour les situations visées aux points 1c) à 1h) ci-dessus, en l’absence de jugement définitif ou de décision administrative définitive, la personne[[15]](#footnote-15): | OUI | NON |
| 1. tombe sous le coup de faits établis dans le cadre d’audits ou d’enquêtes menés par le Parquet européen, la Cour des comptes ou l’auditeur interne, ou de tout autre contrôle, audit ou vérification effectué sous la responsabilité d’un ordonnateur d’une institution de l’UE, d’un organisme européen ou d’une agence ou d’un organe de l’UE ; |  |  |
| 1. fait l’objet de jugements non définitifs ou de décisions administratives non définitives, y compris, le cas échéant, de mesures disciplinaires prises par l’organe de surveillance compétent qui est chargé de vérifier l’application des normes de déontologie professionnelle ; |  |  |
| 1. tombe sous le coup de faits visés dans les décisions des entités ou des personnes chargées de tâches d’exécution du budget de l’UE ; |  |  |
| 1. est visée par des informations transmises par des États membres qui exécutent des fonds de l’Union ; |  |  |
| 1. fait l’objet de décisions de la Commission relatives à la violation du droit de l’Union dans le domaine de la concurrence ou de décisions d’une autorité nationale compétente concernant la violation du droit de l’Union ou du droit national en matière de concurrence ; |  |  |
| 1. est informée, par tout moyen, qu’elle fait l’objet d’une enquête de l’Office européen de lutte antifraude (OLAF), soit parce que l’OLAF lui a donné la possibilité de présenter ses observations sur les faits la concernant, soit parce qu’elle a fait l’objet de contrôles sur place effectués par l’Office dans le cadre d’une enquête, soit parce qu’elle a reçu notification de l’ouverture ou de la clôture d’une enquête de l’OLAF la concernant ou de tout autre élément s’y rapportant. |  |  |

**II – Situations d’exclusion concernant les personnes physiques ou morales ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle à l’égard de la personne morale et des bénéficiaires effectifs**

***Ne s’applique pas aux personnes physiques, aux États membres et aux autorités locales***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. déclare qu’une personne physique ou morale qui est membre de l’organe d’administration, de direction ou de surveillance de la personne morale susmentionnée ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l’égard de ladite personne morale (à savoir, par exemple, les chefs d’entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques ou morales détenant, à titre individuel, la majorité des parts), ou un bénéficiaire effectif de la personne [au sens de l’article 3, point 6), de la directive (UE) 2015/849] se trouve dans l’une des situations suivantes: | OUI | NON | S.O. |
| situation visée au point 1) c) ci-dessus (faute professionnelle grave) |  |  |  |
| situation visée au point 1) d) ci-dessus (fraude, corruption ou autre infraction pénale) |  |  |  |
| situation visée au point 1) e) ci-dessus (manquements graves dans l’exécution d’un marché) |  |  |  |
| situation visée au point 1) f) ci-dessus (irrégularité) |  |  |  |
| situation visée au point 1) g) ci-dessus (création d’une entité dans l’intention de se soustraire à des obligations légales) |  |  |  |
| situation visée au point 1) h) ci-dessus (personne créée dans l’intention de se soustraire à des obligations légales) |  |  |  |

**III – Situations d’exclusion concernant les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne morale**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. déclare qu’une personne physique ou morale qui répond indéfiniment des dettes de la personne morale susmentionnée se trouve dans l’une des situations suivantes [***Dans l’affirmative, veuillez indiquer, en annexe à la présente déclaration, la situation et le(s) nom(s) de la (des) personne(s) concernée(s), en donnant une brève explication.***]: | OUI | NON | S.O. |
| situation visée au point a) ci-dessus (faillite) |  |  |  |
| situation visée au point b) ci-dessus (non-respect des obligations de paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale) |  |  |  |

**IV – Autres motifs de rejet de la présente procédure**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. déclare que la personne susmentionnée: | OUI | NON |
| a participé précédemment à l’élaboration des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d’attribution, si cela a entraîné une violation du principe d’égalité de traitement, notamment une distorsion de concurrence qui ne peut être corrigée autrement. |  |  |

**V – Mesures correctrices**

Si elle déclare l’une des situations d’exclusion mentionnées ci-dessus, la personne peut indiquer les mesures correctrices qu’elle a prises pour remédier à la situation d’exclusion, afin de permettre à l’ordonnateur de déterminer si ces mesures sont suffisantes pour démontrer sa fiabilité. Il peut s’agir, par exemple, de mesures prises au niveau technique, de l’organisation et du personnel en vue d’éviter toute répétition, de l’indemnisation du dommage ou du paiement des amendes ou de tout impôt ou toute cotisation de sécurité sociale. Les preuves documentaires pertinentes démontrant les mesures correctrices prises doivent être annexées à la présente déclaration. Cette disposition ne s’applique pas aux situations visées au point (1) (d) de la présente déclaration.

**VI – Justificatifs sur demande**

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne doit fournir des informations sur les personnes physiques et morales qui sont membres de l’organe d’administration, de direction ou de surveillance ou qui possèdent des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle, y compris les personnes physiques et morales faisant partie de la structure de propriété et de contrôle et les bénéficiaires effectifs, ainsi que les justificatifs appropriés attestant qu’aucune de ces personnes ne se trouve dans l’une des situations d’exclusion visées aux points 1) c) à 1) f).

Elle doit également fournir les justificatifs suivants concernant la personne proprement dite et la ou les personnes physiques ou morales sur la capacité desquelles la personne compte s’appuyer, ou un sous-traitant, et concernant la ou les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne :

pour les situations mentionnées aux points 1) a), c), d), f), g) et h) ci-dessus, un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent délivré récemment par une autorité judiciaire ou administrative du pays d’établissement de la personne, dont il résulte que ces exigences sont satisfaites ;

pour les situations mentionnées aux points 1) a) et b) ci-dessus, des certificats récents délivrés par les autorités compétentes du pays d’établissement. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont la personne est redevable, y compris la TVA, l’impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l’impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales. Lorsqu’un document visé ci-dessus n’est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié du pays d’établissement.

La personne n’est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d’une autre procédure d’attribution du même pouvoir adjudicateur. Les documents ne doivent pas avoir été délivrés plus d’un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d’une précédente procédure et confirme qu’aucun changement n’est intervenu dans sa situation :

|  |  |
| --- | --- |
| **Document** | **Référence complète de la précédente procédure** |
| *Insérer autant de lignes que nécessaire.* |  |

La personne n’est pas tenue de fournir les justificatifs si ceux-ci peuvent être consultés sans frais dans une base de données nationale.

Le signataire déclare que l’adresse internet de la base de données/les données d’identification ci-après donne(nt) accès aux justificatifs demandés.

|  |  |
| --- | --- |
| Adresse internet de la base de données | Données d’identification du document |
| *Insérer autant de lignes que nécessaire.* |  |

**VII – Critères de sélection**

**Critères de sélection applicables à tous les membres du consortium/sous-traitants/ entités** **pourvoyeuses de capacités**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. déclare que la personne susmentionnée satisfait aux critères de sélection qui lui sont applicables à titre individuel, tels que prévus dans le dossier d’appel d’offres, à savoir : | OUI | NON | S.O. |
| 1. elle a la capacité d’exercer l’activité professionnelle d’un point de vue légal et réglementaire, nécessaire à l’exécution du marché, conformément aux dispositions de l’avis d’appel à manifestation d’intérêt ; |  |  |  |
| 1. elle remplit les critères économiques et financiers applicables, mentionnés à la section 14.1 de l’avis de marché/ informations complémentaires concernant l’avis d’appel à manifestation d’intérêt ; |  |  |  |
| 1. elle remplit les critères techniques applicables, mentionnés à la section 14.3 de l’avis de marché/ informations complémentaires concernant l’avis d’appel à manifestation d’intérêt ; |  |  |  |
| 1. elle remplit les critères professionnels applicables indiqués à la section 14.2 de l’avis d’appel à manifestation d’intérêt ; |  |  |  |
| 1. elle ne fait pas l’objet d’un conflit d’intérêts susceptible de nuire à l’exécution du contrat. |  |  |  |

**Critères de sélection applicables au soumissionnaire dans son ensemble - évaluation d’ensemble *(à remplir UNIQUEMENT par soumissionnaire unique ou par le chef de file en* cas d’offre conjointe)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. si la personne susmentionnée est **soumissionnaire unique** ou **chef de file dans le cas d’un consortium**, déclare : | OUI | NON | S.O. | |
| 1. que le soumissionnaire (y compris tous les membres du groupement en cas de consortium, les sous-traitants et les entités sur la capacité desquelles le soumissionnaire compte s’appuyer, le cas échéant) remplit l’ensemble des critères de sélection pour lesquels il sera procédé à une évaluation d’ensemble conformément au dossier d’appel d’offres ; |  |  | |  |

Dans le cas d’une procédure avec lots, les déclarations ci-dessus s’appliquent au(x) lot(s) pour le(s) quel(s) la demande de participation/l’offre est présentée.

**VIII – Justificatifs aux fins de la sélection**

Le signataire déclare que la personne susmentionnée peut fournir, sur demande et sans tarder, les documents justificatifs nécessaires énumérés dans les sections correspondantes du dossier d’appel d’offres et qui ne sont pas disponibles sous forme électronique.

Lorsque les justificatifs ne doivent pas accompagner la demande de participation ou l’offre, la personne est invitée à élaborer à l’avance les documents relatifs aux justificatifs, étant donné que le pouvoir adjudicateur peut demander que ceux-ci lui soient communiqués dans un délai réduit.

La personne n’est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d’une autre procédure de passation de marché du même pouvoir adjudicateur. Les documents ne doivent pas avoir été délivrés plus d’un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d’une précédente procédure et confirme qu’aucun changement n’est intervenu dans sa situation :

|  |  |
| --- | --- |
| **Document** | **Référence complète de la précédente procédure** |
| *Insérer autant de lignes que nécessaire.* |  |

La personne n’est pas tenue de fournir les justificatifs si ceux-ci peuvent être consultés sans frais dans une base de données nationale.

Le signataire déclare que l’adresse internet de la base de données/les données d’identification ci-après donne(nt) accès aux justificatifs demandés.

|  |  |
| --- | --- |
| Adresse internet de la base de données | Données d’identification du document |
| *Insérer autant de lignes que nécessaire.* |  |

***La personne susmentionnée doit immédiatement informer le pouvoir adjudicateur de toute modification de la situation déclarée.***

***La personne susmentionnée est susceptible d’être rejetée de la présente procédure et est passible de sanctions administratives (exclusion ou sanction financière) s’il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies pour participer à la présente procédure.***

Nom et prénoms Date Signature

1. Pays dans lequel l’entité légale est immatriculée. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire pour les membres du consortium. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les personnes physiques doivent prouver leur capacité conformément aux critères de sélection et par les moyens appropriés. [↑](#footnote-ref-3)
4. Si la présente demande de participation est soumise par un consortium, les données indiquées dans le tableau doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent formulaire de demande de participation. Aucune donnée consolidée n’est autorisée pour les ratios financiers. [↑](#footnote-ref-4)
5. Les montants inscrits dans la colonne « Moyenne » correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne. [↑](#footnote-ref-5)
6. Entrée brute d’avantages économiques (espèces, créances, autres actifs) générés par les activités d’exploitation ordinaires de l’entreprise (telles que les ventes de biens, les ventes de services, les intérêts, les redevances et les dividendes) au cours de l’exercice. [↑](#footnote-ref-6)
7. Bilan qui représente la valeur de tous les actifs pouvant être raisonnablement convertis en espèces dans un délai d’un an, dans le cadre d’une activité normale. L’actif à court terme comprend les avoirs en caisse, les comptes débiteurs, les stocks, les titres négociables, les charges payées d’avance et autres actifs liquides facilement convertibles en espèces. [↑](#footnote-ref-7)
8. Dettes et obligations d’une entreprise dues à moins d’un an. Le passif à court terme figure au bilan de l’entreprise et inclut les dettes à court terme, les comptes créditeurs, les charges à payer et autres dettes. [↑](#footnote-ref-8)
9. Ajoutez ou supprimez autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Si la présente demande de participation est soumise par une entité légale individuelle, le nom de cette dernière doit être indiqué sous la rubrique « Chef de file» (et toutes les autres colonnes doivent être supprimées). [↑](#footnote-ref-9)
10. Les références doivent porter sur des marchés exécutés par l’entité légale (ou les entités légales) soumettant la demande de participation (à l’exception des cas documentés de rachat d’entreprise ou de succession à titre universel). Pour les contrats-cadres, seuls les marchés spécifiques correspondant aux missions effectuées au titre de tels contrats-cadres seront pris en considération. [↑](#footnote-ref-10)
11. L’effet de l’inflation ne sera pas pris en compte. [↑](#footnote-ref-11)
12. Seule la part menée à bien par l’entité légale peut servir de référence. [↑](#footnote-ref-12)
13. Si le marché de référence n’a été que partiellement réalisé, veuillez indiquer le pourcentage et le montant de la partie achevée. [↑](#footnote-ref-13)
14. Veuillez également indiquer la fonction des experts principaux mis à disposition, qu’ils fassent partie ou non du personnel permanent, et le nombre de mois pendant lesquels chacun d’eux a travaillé sur le projet. [↑](#footnote-ref-14)
15. La déclaration au titre de ce point 2 est volontaire et ne peut produire d’effets juridiques défavorables pour

    l’opérateur économique tant que les conditions de l’article 141, paragraphe 1, point a), du RF ne sont pas

    remplies. [↑](#footnote-ref-15)